

LE VAE

Le Vélo à Assistance Electrique.
Aller plus loin et plus vite

Le VAE

Il s'agit d'un vélo équipé d'un moteur produisant une assistance au pédalage jusqu'à 25 km/h.

Le VAE est considéré comme un simple vélo au regard de la réglementation : Code de la route, responsabilité civile...

Une aide au pédalage

En limitant l'effort lors des franchissements de côtes et au démarrage, il permet de doubler les distances parcourues : en moyenne, 8 km avec un VAE et 4 km avec un vélo classique.

Économique

Même si le coût d'acquisition n'est pas négligeable (1 000-2 000 €), l'achat est rapidement amorti par un usage régulier. D'une valeur de 300 à 500 €, la batterie a une durée de vie de 3 ans en moyenne.



Un peu plus de technique

Un VAE est toujours équipé de 4 éléments (moteur, batterie, console et contrôleur) dont l'emplacement varie d'un modèle à l'autre.

Le moteur électrique est de 250 watts maximum. La batterie en lithium se recharge en 3 à 6 heures et a une autonomie qui peut aller jusqu'à 150 km en fonction de son type, du parcours, du cycliste (rythme, poids)...

0.035 €

C'est le coût pour faire

100 km

avec un VAE

(recharge de la batterie)

Source : www.cyclable.com

Vitesse en ville

(moyenne en km/h)

